



GROUPE SCOLAIRE



# VICTOR HUGO

MATERNELLE-PRIMAIRE-COLLÈGE

ÉTABLISSEMENT HOMOLOGUÉ DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS À L'ÉTRANGER



# PRÉSENTATION

# QUI SOMMES-NOUS ?

---

**N**ous sommes un groupe de parents d'élèves à Djerba souhaitant offrir une alternative éducative aux enfants de l'île et des environs. Désireux d'accompagner les enfants sur le chemin de l'épanouissement, de la passion et du respect, pour leur permettre d'accéder à un parcours vers l'excellence.

Pour ce faire, notre choix s'est porté vers un enseignement conforme aux programmes officiels français tout en mettant un point d'honneur à respecter la culture et les valeurs de notre pays.

Cet enseignement sera couronné par l'obtention d'un baccalauréat français.

## Les fondateurs

  
LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

**AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE**

**L'Ambassadeur,**  
N° 2017-073512 / CHAN  
Tunis, le 06 février 2017

Messieurs, Madame,

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre projet d'ouverture, d'un établissement scolaire à programme français à Djerba. Votre objectif est d'ouvrir l'école Victor Hugo, pour la rentrée prochaine en septembre 2017.


La structure que vous comptez mettre en place et dont vous m'avez exposé la finalité lors de ma visite sur l'île le 27 décembre 2016 répond à une demande forte d'enseignement français de la part des familles. Pour cela, vous avez réalisé une étude précise et approfondie qui met en avant la viabilité du projet sur le long terme, sur le plan du modèle économique et sur le volet pédagogique. Ces aspects sont essentiels puisque les familles seront d'autant plus intéressées et sécurisées que le continuum scolaire sera assuré de l'élémentaire au collège.

Je confirme que cette Ambassade est favorable à ce type de projet éducatif et je vous invite à vous rapprocher des services compétents de la coordination de l'Agence de l'Enseignement Français Étranger (AEFE) à l'Institut Français de Tunisie (IFT) afin de pouvoir vous adjoindre l'expertise pédagogique qui vous guidera au mieux dans la démarche de mise en œuvre de programmes français.

Je vous remercie de la confiance que vous manifestez à l'égard de notre système éducatif qui va permettre à Djerba de bénéficier d'une école s'appuyant sur un enseignement basé sur les programmes français et aux élèves de se former à partir d'un modèle pédagogique fondé sur les valeurs partagées qui permettront aux jeunes qui y seront scolarisés de bénéficier d'une formation de qualité.

Vous pouvez compter sur mon appui et sur le suivi attentif de mes services pour la réussite de ce projet.

Veuillez recevoir, Messieurs, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

  
**Olivier POIVRE D'ARVOR**

Première lettre de son S.E l'ambassadeur de France en Tunisie nous appuyant dans notre projet et nous garantissant un suivi attentif des autorités de tutelle

*Mme Asma BOUSSOFFARA*  
Traductrice-Interprète Assermentée près le Cour d'Appel de Médine  
Approuvée par les Tribunaux et les Consuls Étrangers

**République Tunisienne**  
Ministère de l'Éducation

**Décret**

Le Ministre de l'Éducation,

- Vu la loi d'orientation n° 2002-80 du 23 juillet 2002 relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire, tel que modifié par la loi n° 2008-9 du 11 février 2008.  
- Vu le décret n° 89 - 457 du 24 mars 2008, portant délégation aux gouverneurs de certains pouvoirs des membres du gouvernement, et tous les textes le complétant ou le modifiant et notamment le décret n° 2014 - 1506 du 26 avril 2014,  
- Vu le décret n° 2008 - 486 du 22 février 2008, relatif aux conditions d'obtention d'une autorisation pour la création d'établissements éducatifs privés ainsi qu'à leur organisation et leur fonctionnement,  
- Vu l'Arrêté du ministre de l'Éducation du 23 décembre 2016, portant création, composition et fonctionnement des commissions consultatives régionales des établissements éducatifs privés dans les commissariats régionaux de l'éducation  
- Vu le procès verbal de la commission consultative régionale des établissements éducatifs privés réuni en date du 26 décembre 2017.

a décidé ce qui suit :

**Article 1 :** L'octroi d'une autorisation à la société d'établissement d'enseignement Victor Hugo et son représentant légal Monsieur Mohamed Karim SALIM pour la création de l'École Internationale Victor Hugo, rue Route de l'Aéroport Sousse Sousse Djerba et ce à partir de l'année scolaire 2017/2018.

**Article 2 :** Messieurs le commissaire régional de l'éducation de Médine et le Gouverneur concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision à compter de la date de sa promulgation.

Tunis le 19 février 2018.

Pl le Ministre de l'Éducation et par écrit  
Le Directeur Général du cycle primaire  
**Kamel HAJJAM**  
Signature illisible

Cachet rond  
République Tunisienne  
Ministère de l'Éducation

Pour traduction certifiée conforme à l'original qui m'a été présenté en langue Arabe le 23/09/2018.



Adresse : Av. Abdelhamid El KAMILI Hamek Sousse 4180 Djerba  
Tel : (+216) 75620 111 - GSM : (+216) 97742616  
E-mail : asma.traductrice.assermentee@gmail.com

Obtention de l'agrément des autorités tunisiennes nous permettant d'ouvrir notre école

الجمهورية التونسية  
وزارة التربية

  
**قرار**

إن وزير التربية، بعد الإطلاع على

- القانون التوجيهي عدد 80 لسنة 2002 المؤرخ في 23 جويلية 2002 المتعلق بالتربية والتعليم المدرسي، كما وقع تنقيحه بالقانون عدد لسنة 2008 المؤرخ في 11 فيفري 2008.

- الأمر عدد 457 لسنة 1989 المؤرخ في 24 مارس 2008 المتعلق بتفويض بعض سلطات أعضاء الحكومة إلى الولاة وعلى جميع المنصوص التي لم تكن وتتمته وخاصة الأمر عدد لسنة 2014 المؤرخ في 30 أفريل 2014.

- الأمر عدد 486 لسنة 2008 المؤرخ في 22 فيفري 2008 المتعلق بضبط شروط الترخيص في إحداث مؤسسات تربوية خاصة وتنظيمها وتسجيلها.

قرار وزير التربية المؤرخ في 23 ديسمبر 2016 المتعلق بإحداث لجان استشارية جهوية للمؤسسات التربوية الخاصة بالمندوبيات الجهوية للتربية وضبط تركيبتها وسير عملها

محضر جلسة اللجنة الاستشارية الجهوية للمؤسسات التربوية الخاصة المنعقدة بتاريخ 26 ديسمبر 2017.

قرر ما يلي:

الفصل 1: يُمنح ترخيص لشركة المؤسسة التعليمية فيكتور هينغو وهينغو وهينغو الفانولي السيد محمد كريم سليم في بحث " المدرسة الدولية فيكتور هينغو" التكان مفرها بطريق المطار حومة الموق جربة بداية من السنة الدراسية 2017/2018.

الفصل 2: السيدان المندوب الجهوي للتربية بمندوبين ووالي الجهة مكلفان كل فيما يخصه بتنفيذ هذا القرار ابتداء من تاريخ إصداره.

تونس في

عن وزير التربية ويأذن منه

  
الوزير العام للتربية  
مندوب الجمهورية التونسية  
مندوب التربية

# L'ÉCOLE

---

**N**ous sommes la seule et unique école privée à programmes officiels français à ouvrir ses portes en septembre 2017 sur l'île de Djerba. Elle a été initiée par des parents d'élèves et soutenue et encouragée par le poste diplomatique français et particulièrement par son excellence M. Olivier Poivre D'Arvor Ambassadeur de France en Tunisie.

Nous avons eu l'agrément officiel du ministère de l'éducation nationale

Tunisien le 18 janvier 2017 qui nous autorise officiellement à enseigner le programme français dans notre établissement tel que défini par le ministère français de l'éducation nationale.

L'école accueille à ce jour 148 élèves de la PS au CM2, ayant doublé ses effectifs par rapport à l'année dernière et vu la forte demande d'inscriptions, l'école se dotera de 3 classes supplémentaires l'année prochaine.

# LE COLLÈGE

---

**S**oucieux d'assurer la continuité de l'enseignement de nos élèves au collège et fidèles à nos engagements, nous avons ouvert les deux premières classes du collège (6ème et 5ème) à la rentrée 2019, la classe de 4ème le sera à la rentrée 2020 ; à cet effet, nous avons été sélectionnés par les instances françaises dans le cadre du projet « Tunisie Pilote » pour être accompagnés et suivis dès l'ouverture du collège, afin d'obtenir l'homologation dans les plus brefs délais.

Nous avons signé un accord de partenariat avec l'**AEFE**, désignant notre collège comme la seule et unique structure reconnue sur l'île de Djerba enseignant les programmes officiels français et bénéficiant d'un suivi pédagogique et administratif des autorités françaises.



Deuxième lettre de S.E l'ambassadeur de France en Tunisie nous annonçant la sélection de notre collège par la commission « Tunisie-pilote»



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE  
Service de Coopération et d'action culturelle

TUNISIE PILOTE

ÉTABLISSEMENT  
EN COURS DE CRÉATION



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



# L'HOMOLOGATION

*Une identité commune aux établissements français de l'étranger*

---

**L'**homologation d'un établissement scolaire français à l'étranger fait l'objet d'un arrêté interministériel attestant de sa conformité aux programmes, aux objectifs pédagogiques et aux règles d'organisation applicables en France aux établissements de l'enseignement public.

Seuls les établissements homologués peuvent figurer sur la liste officielle des établissements scolaires français à l'étranger publiée chaque année au Journal officiel de la République française et au Bulletin officiel de l'Éducation nationale.

Outre qu'elle représente un gage d'un enseignement de qualité et d'une formation pluridisciplinaire riche, elle permet aux personnels de ces établissements d'accéder au plan régional de formation continue mis en place par l'AEFE. , elle permet aussi à l'établissement partenaire de bénéficier de services de l'Agence en termes d'inspection, d'ingénierie pédagogique, de conseil en gestion et de gouvernance, d'orientation scolaire... Aussi, elle ouvre le droit à l'aide à la scolarité qui reste une

mission fondamentale de l'AEFE, inscrite dans le code de l'éducation, en faveur des enfants français et résidant hors de France.

Notre parcours a été couronné à notre 2<sup>ème</sup> année d'exercice par l'obtention de l'homologation de tout le primaire (arrêté d'homologation paru au JORF n:0156 en date du 07 juillet 2019) et à notre 3<sup>ème</sup> année d'exercice par l'obtention de l'homologation de la classe de 6<sup>ème</sup> du collège completant ainsi l'homologation de tous le cycle 3 (arrêté d'homologation paru au JORF n:0132 en date du 31 mai 2020)

Ainsi notre établissement s'inscrit plus que jamais dans une démarche d'excellence et de conformité aux normes de l'enseignement français.

Désormais, notre groupe scolaire fait partie du réseau des établissements français à l'étranger (AEFE)



**Arrêté du 25 mai 2020 fixant la liste des écoles et des établissements d'enseignement français à l'étranger homologués**

NOR: MENC2012432A  
 Version consolidée au 24 juin 2020

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,  
 Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 451-1 à R. 451-14,  
 Arrêtent :

**Article 1**

Les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger, dont la liste figure en annexe, sont reconnus comme satisfaisant aux conditions fixées aux articles R. 451-1 à R. 451-14 du code de l'éducation susvisés, notamment son article R. 451-2 et sont déclarés homologués.

**Article 2**

La scolarité accomplie par les élèves dans ces établissements est assimilée à celle effectuée en France dans un établissement d'enseignement public, en vue de la poursuite des études et de la délivrance des diplômes.

**Article 3**

Les décisions prises par ces établissements relatives à la scolarité des élèves, notamment en matière d'orientation, s'appliquent en France dans les établissements d'enseignement publics et dans les établissements d'enseignement privés sous contrat. Elles s'appliquent également dans les établissements d'enseignement français à l'étranger.

**Article 4**

Le délégué aux relations européennes et internationales et à la coopération et le directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

► Annexe

LISTE DES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER HOMOLOGUÉS  
 Remarques : Colonne "observations". En l'absence de toute mention dans la colonne "observations", le niveau (école, collège, lycée) complet est homologué. Les mentions "section française uniquement" et "section sur programme français" indiquent que seules les classes de la section sont homologuées. La mention BFA indique que l'établissement est habilité à préparer au baccalauréat franco-américain. Pour le niveau lycée, il est précisé si l'établissement est homologué pour la voie générale et pour la voie technologique. La liste actualisée des enseignements de spécialité pour la voie générale est consultable sur le site Éduscol (rubrique homologation). S'agissant de la voie technologique, la série figure explicitement.  
 Liste des abréviations utilisées : PS : petite section, MS : moyenne section, GS : grande section, CP : cours préparatoire, CE1 : cours élémentaire 1re année, CE2 : cours élémentaire 2e année, CM1 : cours moyen 1re année, CM2 : cours moyen 2e année. Classes maternelles : PS, MS, GS. Classes élémentaires : du CP au CM2.

PAYS	VILLE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ÉCOLE	COLLÈGE	LYCÉE	OBSERVATIONS
Tunisie	Bizerte	Ecole Jean Giono	*			Ecole : classes de MS au CM2 uniquement
Tunisie	Bizerte	Groupe scolaire Gustave Eiffel		*		Collège : classe de 6ème
Tunisie	Carthage	Ecole internationale de Carthage (EIC)	*	*	*	Lycée : voie générale et technologique (série STMG)
Tunisie	Djerba	Ecole internationale Victor Hugo	*	*		Collège : classe de 6ème uniquement
Tunisie	La Marsa	Ecole Paul Verlaine et son annexe l'école de La Soukra	*			Ecole : classes de MS au CM2 uniquement
Tunisie	La Marsa	Lycée français Gustave Flaubert		*	*	Lycée : voie générale et technologique (série STMG)
Tunisie	Mégrine	Ecole Georges Brassens	*			Ecole : classes de MS au CM2 uniquement
Tunisie	Nabeul	Ecole George Sand	*			Ecole : classes de MS au CM2 uniquement
Tunisie	Sfax	Ecole internationale de Sfax	*	*		Collège : classe de 6ème uniquement
Tunisie	Sfax	Ecole Simone de Beauvoir	*	*		Collège : classe de 6ème uniquement Section sur programme français uniquement
Tunisie	Sidi Bousaid	École Jean Jaurès	*			Ecole : classes de PS au CE2 uniquement
Tunisie	Sousse	École Alphonse Daudet	*			
Tunisie	Sousse	Etablissement français Philippe Séguin	*	*		
Tunisie	Tunis	Ecole Internationale Française	*			Ecole : classes de PS au CE2 uniquement
Tunisie	Tunis	Ecole Robert Desnos El Omrane	*			
Tunisie	Tunis	Groupe scolaire René Descartes	*	*		
Tunisie	Tunis	Lycée Louis Pasteur		*	*	Lycée : voie générale
Tunisie	Tunis	Lycée Pierre Mendès France		*	*	Lycée : voie générale

# NOTRE PROJET PÉDAGOGIQUE

*Projet validé par les instances françaises*



**N**otre projet d'établissement a retenu parmi les préconisations innovantes du réseau d'enseignement français à l'étranger deux axes :

1. Ouverture de l'école sur le monde.
2. Plurilinguisme (deux cultures, plusieurs langues) :

Il répond aussi aux besoins spécifiques de l'établissement avec un troisième axe intitulé:

3. Favoriser la différenciation pédagogique.

Ainsi, bien que nous ayons choisi le système éducatif français, nous tenons à mettre en avant

nos valeurs et nos spécificités socio-culturelles :

- L'enseignement de la langue arabe occupe une place privilégiée dans le programme d'enseignement (4 heures par semaine).
- Respect et transmission de notre culture avec un ancrage local fort permettant une meilleure connaissance des richesses patrimoniales et historiques et un enracinement de l'enfant dans son milieu.
- Respect de l'esprit patriotique (Salut quotidien du drapeau national).
- Respect des religions autour du vivre ensemble .

**« celui qui sait  
d'où il vient,  
saura toujours  
où aller ».**

## NOS ENSEIGNANTS

---

**L**'équipe pédagogique est formée par des enseignants ayant une expérience du système éducatif français, et bénéficiant du suivi et du soutien des services de l'AEFE

À la rentrée prochaine, l'école sera renforcée par deux autres enseignants titulaires de l'éducation nationale française.

**« L'élève n'est pas un vase qu'on remplit, mais un feu qu'on allume »**

**M.Montaigne**



## LOCALISATION



**N**otre établissement est situé à proximité du centre-ville de Houmet Essouk, capitale de Djerba, à 2 km sur la route de l'aéroport dans une cité résidentielle calme.



# L'INFRASTRUCTURE

---

L'école est dotée de douze salles de classe modernes, claires et lumineuses comportant chacune un coin informatique et un autre pour la lecture et permettant aux élèves d'accomplir leur scolarité dans d'agréables conditions.

Elle dispose aussi d'une bibliothèque, pour la lecture et la recherche et d'une salle polyvalente pour les travaux manuels, le dessin, le chant et les activités créatrices. Également, un terrain de sport et une vaste place de jeux à gazon synthétique, se prêtent à l'exercice physique.

Le collège comprend trois spacieuses salles de classes dotées chacune par un rétroprojecteur et un coin informatique.

Il dispose également d'une salle de technologie et d'un laboratoire modernes et parfaitement équipés.

Également un centre de documentation et d'information est mis à la disposition de nos collégiens pour la lecture et la recherche.



# NOS SERVICES

---

## LA RESTAURATION SCOLAIRE

**D**epuis fevrier 2018 une cantine est mise à la disposition des élèves avec une restauration répondants aux normes hygiéno-diététiques.Elle est assurée par une équipe de professionnelle avec un chef cuisinier, une spécialiste en diététique qui valide les menus hebdomadaires, ainsi qu'une hygiéniste qui assure les normes de propreté et la chaine de froid. La cantine fonctionne les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.





## LE TRANSPORT SCOLAIRE

L'école est dotée d'un minibus qui assure une navette au quotidien à partir de Midoun. L'itinéraire exact ainsi que les stations d'arrêts seront définis et communiqués ultérieurement en fonction de la demande des parents. Il s'agit d'un transport scolaire sous la responsabilité de l'école. Pendant le transport, les élèves seront accompagnés par une aide éducatrice.

## GARDERIE

La garderie du matin fonctionne tous les jours à partir de 7h30 et permet aux enfants d'évoluer au gré de leur réveil dans un environnement calme, chaleureux et sécurisé. La garderie du soir est assurée jusqu'à 18h.



# LES TARIFS



<i>Tarifs année scolaire 2020-2021</i>	<i>Montant HT</i>	<i>TVA 7%</i>	<i>Montant TTC</i>
--	-------------------	---------------	--------------------

## ***Frais d'inscription***

<i>Frais de la première inscription à l'établissement</i>	1 200,935	84,065	1 285,000
<i>Frais de réinscription</i>	429,906	30,094	460,000

## ***Frais de scolarité***

<i>Frais de scolarité annuels (payables trimestriellement) Ecole maternelle et élémentaire</i>	5 607,477	392,523	6 000,000
<i>Frais de scolarité annuels (payables trimestriellement) Collège</i>	6 308,411	441,589	6 750,000

(Réduction de 10% pour le deuxième enfant, 15% pour le troisième enfant)

## ***Services***

<i>Cantine (Tarif mensuel payable trimestriellement)</i>	1 308,411	91,589	1400,000
<i>Garderie (Tarif mensuel payable trimestriellement)</i>	420,561	29,439	450,000



# VICTOR HUGO EN QUELQUES LIGNES

---

1. UN RESPECT PROFOND POUR CHAQUE ÉLÈVE CONSIDÉRÉ COMME UNE PERSONNE UNIQUE.
2. L'ÉPANOUISSEMENT ET L'AUTONOMIE AU CENTRE DE NOTRE SYSTÈME ÉDUCATIF.
3. PRÉPARER L'ADULTE DE DEMAIN À VIVRE EN SOCIÉTÉ, À VIVRE DANS SA SOCIÉTÉ.
4. UN PROJET PEDAGOGIQUE INNOVANT ET VALIDÉ PAR LES INSTANCES FRANÇAISES.
5. UNE POLITIQUE DE LANGUE ADAPTÉE AU CONTEXTE LOCAL REpondant AUX ATTENTES DES FAMILLES (PARCOURS PARLE: **PARCOURS ADAPTER RENFORCER EN LANGUE ÉTRANGÈRE**).
6. DES ENSEIGNANTS QUALIFIÉS, EXPERIMENTÉS, DEVOUÉS ET SURTOUT A PLEIN TEMPS.
7. UN TAUX D'ENCADREMENT SUPERIEUR À LA NORME (1 PERSONEL POUR 3 ÉLÈVES).
8. UN EMPLACEMENT AVANTAGEUX: À 2 MINUTES DU CENTRE VILLE DANS UNE ZONE RESIDENTIELLE CALME.
9. UNE INFRASTRUCTURE ALLIANT SECURITÉ ET ÉRGONOMIE.
10. UN ÉTABLISSEMENT HOMOLOGUÉ: LE MEILLEUR GARANT D'UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ.

# NOS PARTENAIRES

---

## AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

NOTRE ÉCOLE A PU NOUER DES LIENS SOLIDES BASÉS SUR UNE CONFIANCE ET UN SOUTIEN DE L'AGENCE. CETTE COLLABORATION VIENT D'ABOUTIR À LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'HOMOLOGATION DU COLLÈGE.



## AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE

DÈS LE DÉBUT, NOTRE ÉCOLE A ÉTÉ SOUTENUE PAR L'AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE DEPUIS SA CRÉATION JUSQU'À CE JOUR. AINSI NOUS AVONS PU BÉNÉFICIER DE CONSEILS ET DIRECTIVES QUI NOUS ONT PERMIS D'ÉVOLUER DANS LA SÉRÉNITÉ.



## INSTITUT FRANÇAIS DE TUNISIE

NOUS NOUS SOMMES RAPPROCHÉS DES SERVICES CULTURELS À L'INSTITUT FRANÇAIS DE TUNIS, NOUS AVONS TROUVÉ SOUTIEN AIDE ET ENCOURAGEMENT.



## ASSOCIATION TUNISIENNE DE L'ÉDUCATION ET DES DROITS DE L'ENFANT



## FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

SUITE À LA VISITE DU PRÉSIDENT DE LA FAPEE À NOTRE ÉCOLE, NOUS AVONS REÇU UNE DEMANDE D'ADHÉSION À CETTE HONORABLE FÉDÉRATION QUI MILITE POUR LES DROITS DES FUTURS BACHELIERS ISSUS D'ÉTABLISSEMENT À PROGRAMMES FRANÇAIS DANS LE MONDE. A PARTIR DU MOIS D'AVRIL 2019, NOUS FAISONS OFFICIELLEMENT PARTIE DE CETTE FÉDÉRATION.




GROUPE SCOLAIRE  
**VICTOR HUGO**  
MATERNELLE-PRIMAIRE-COLLÈGE

ÉTABLISSEMENT HOMOLOGUÉ DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

*Ici, se prépare demain...*

 Route de l'aéroport Km2 beni bendou Houmet Souk Djerba

 00216 75 620 908

 [www.ecole-victor-hugo-djerba.com](http://www.ecole-victor-hugo-djerba.com)

 [contact@ecole-victor-hugo-djerba.com](mailto:contact@ecole-victor-hugo-djerba.com)